



Envoyé en préfecture le 23/01/2025
 Reçu en préfecture le 23/01/2025
 Publié le 27/01/2025
 ID : 029-212902506-20250117-CM2025_001-DE

Conseil Municipal du 17 janvier 2025
Extrait
du registre des délibérations

Présidente : Mme Marie-Christine JAOUEN, Maire
Secrétaire de séance (art. L2121-15 du CGCT) : Mme Muriel SCHWARTZ

Date de la convocation : **10 janvier 2025**

Affichage de la convocation : **10 janvier 2025**

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-HERNIN s'est réuni le vendredi 17 janvier 2025 à 19h00, en nombre prescrit par la loi, à la Mairie sous la présidence de Madame Marie-Christine JAOUEN, Maire.

En exercice	15
Présents	10
Représentés	01
Prenant pas part au vote	00
Votants	11

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : Alain BARGUIL, Valérie DOUCEN, Gérard HAMMERVILLE, Marie-Christine JAOUEN, Valérie L'ABBÉ, Erwan LE BIHAN, Yves LÉVÉNEZ, Guillaume RIOU, Muriel SCHWARTZ, Annie YVINEC.
Etaient représenté(e)s : Marie-Renée LÉVÉNEZ (pouvoir à Annie YVINEC).
Etaient absents: Marion CARDINAL, Thibaut HOURMAND, Eric LE LOUARN, Gill SALHI.

Délibération CM 2025_001
Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 18 décembre 2024

Madame le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le procès-verbal de la séance du 18 décembre 2024.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant que le procès-verbal doit être soumis à l'approbation des élus présents lors de la séance du conseil, après prise en compte éventuelle de leurs remarques,
Considérant l'absence de remarques, d'observations,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE et ARRETE, à l'unanimité des membres présents et représentés, le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 18 décembre 2024.

La secrétaire de séance,
 Muriel SCHWARTZ



Le Maire,
 Marie-Christine JAOUEN